



ACCOMPAGNEMENT FUNÉRAIRE YVAN

4 Place des Echoppes - 44830 Bouaye - 02 49 62 28 21

yvan@pfyvan.fr - www.pfyvan.fr

Habilitation 2022 - 44 - 05 - Siret 904 188 489 00028

DEVIS

TYPES

SAS Accompagnement Funéraire Yvan Allain au capital de 1000 €.

Responsable légal : Yvan Allain - Siège social : 10 T rue de la Crâ - 44860 Pont Saint Martin

Siret : 904 188 489 00010 - APE 96.03Z - Siren 904 188 489 RCS Nantes - TVA intra communautaire : FR55904188489

Habilitation 2021 - 44 - 06 - Orias : 22 000 675



ACCOMPAGNEMENT FUNÉRAIRE YVAN

4 Place des Echoppes - 44830 Bouaye - 02 49 62 28 21

yvan@pfyvan.fr - www.pfyvan.fr

Habilitation 2022 - 44 - 05 - Siret 904 188 489 00028

GRILLE TARIFAIRE

(Selon le modèle fixé par l'arrêté ministériel du 23 août 2010)

SAS Accompagnement Funéraire Yvan Allain au capital de 1000 €.

Responsable légal : Yvan Allain - Siège social : 10 T rue de la Crô - 44860 Pont Saint Martin

Siret : 904 188 489 00010 - APE 96.03Z - Siren 904 188 489 RCS Nantes - TVA intra communautaire : FR55904188489

Habilitation 2021 - 44 - 06 - Orias : 22 000 675

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT €		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES €	MONTANT €		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE €	MONTANT €	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire	47,50	57,00						
Forfait de transport								
Transport pour 30 km aller/retour	227,27	250,00						
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
Cercueil PREVAL - Cercueil de type "Parisien" pour crémation Pin massif d'épaisseur 22 mm - Menuiserie avec bois de - Fond dévotant - Bois brut - Ornement plastique doré.	490,00	588,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne	32,50	39,00			
Plaque d'identité apposée sur le cercueil	28,33	34,00						
Capiton	37,50	45,00						
4- MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel	229,17	275,00	La mise en bière n'est pas facturée lorsqu'elle a lieu le jour de la cérémonie					
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
			Cette prestation s'entend pour le transfert longue distance (cérémonie non réalisée par l'entreprise à l'arrivée – Devis réalisé en fonction de la distance, du jour, des frais de péages, etc..)					
Véhicule funéraire	227,27	250,00						
Forfait de transport	SUR DEVIS							
Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel	118,33	142,00						
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	354,55	390,00	← Le Chauffeur faisant office de porteur également					
Personnel (Pour 3 porteurs en plus du chauffeur)	320,83	385,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances	154,17	185,00	Frais de culte Taxes municipales pour convoi	Moyenne 150 Euros mais à votre discrétion	
				Inclus dans l'organisation				
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation	Inclus dans l'équipe au convoi – Autres cas sur devis					Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse	391,85	470,22						
Le cas échéant :			Fourniture d'un caveau	843,20	1011,84			
Ouverture / fermeture de caveau	165,83	199,00	Autres travaux de marbrerie	SUR DEVIS				
Démontage / montage du monument funéraire	635,03	762,03						



ACCOMPAGNEMENT FUNÉRAIRE YVAN

4 Place des Echoppes - 44830 Bouaye - 02 49 62 28 21

yvan@pfyvan.fr - www.pfyvan.fr

Habilitation 2022 - 44 - 05 - Siret 904 188 489 00028

DEVIS

CREMATION

SAS Accompagnement Funéraire Yvan Allain au capital de 1000 €.

Responsable légal : Yvan Allain - Siège social : 10 T rue de la Crô - 44860 Pont Saint Martin

Siret : 904 188 489 00010 - APE 96.03Z - Siren 904 188 489 RCS Nantes - TVA intra communautaire : FR55904188489

Habilitation 2021 - 44 - 06 - Orias : 22 000 675



ACCOMPAGNEMENT FUNÉRAIRE YVAN

4 Place des Echoppes - 44830 Bouaye - 02 49 62 26 21 - yvan@pfyvan.fr - www.pfyvan.fr

Habilitation 2022 - 44 - 05 - Siret 904 188 489 00028

SAS Accompagnement Funéraire Yvan Allain au capital de 1.000 €. Responsable légal : Yvan Allain. Siège social : 101 rue de la Croix - 44840 Port-Saint-Martin
Siret : 904 188 489 00010 - APE 96.03Z - Siret 904 188 489 RCS Nantes - TVA intra communautaire : FR55904188489
Habilitation 2021 - 44 - 05 - Orléans 77 000 673

CREMATION DEVIS N°1 :
Décès en établissement hospitalier
ou Maison de Retraite.
Le défunt reste sur place.
Cérémonie civile personnalisée au
crématorium.
Dispersion au jardin du souvenir.

MAIRIES DE LOIRE-ATLANTIQUE
De plus de 5000 habitants
Et dans la zone d'exercice de l'entreprise

N° client : 12

Devis n°000000022 établi le 01/07/2022

Désignation	Frais avancés pour la famille €	Fournitures et prestations €	Total par activité €	TVA
12 Cérémonie			690,00	
* Forfait Corbillard avec chauffeur		390,00		3
# 1 Porteur en tenue au convoi		142,00		2
# Mise a disposition d'un maître de cérémonie		185,00		2
			717,00	
16 Crémation - Remise des cendres				
Supplément cérémonie personnalisée au crématorium		95,00		2
# Dispersion au jardin du souvenir		88,16		2
# Crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau	669,14			2
Crémation adulte avec salle de cérémonie				
			852,30	
Totaux toutes taxes comprises €	689,14	2214,16	2903,30	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
0	0,00	20,00	20,00
2	20,00	2077,75	2493,30
3	10,00	354,55	390,00
Total		2452,30	2903,30

Bon pour accord

Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Yvan ALLAIN

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.



ACCOMPAGNEMENT FUNÉRAIRE YVAN

4 Place des Echoppes - 44830 Bouaye - 02 49 62 28 21 - yvan@pfyvan.fr - www.pfyvan.fr

Habilitation 2022 - 44 - 05 - Siret 904 188 489 00028

SAS Accompagnement Funéraire Yvan Allain au capital de 1.000 €. Responsable légal : Yvan Allain - Siège social : 10 Rue de la Croix - 44660 Port Saint Martin
Siret : 904 188 489 00010 - APE 96.03Z - Siret : 904 188 489 RCS Nantes - TVA intra communautaire : FR55904188489
Habilitation 2021 - 44 - 06 - Ordis : 22 000 873

CREMATION DEVIS N°2 :

Décès en établissement hospitalier
ou Maison de Retraite.
Transport en chambre funéraire
(Attention, le prix dépend de la
chambre funéraire et de la durée du
séjour)
Cérémonie civile personnalisée au
crématorium.
Inhumation de l'urne (Certaines
communes font elles-mêmes
l'ouverture des columbariums ou
cavurnes)

MAIRIES DE LOIRE-ATLANTIQUE

De plus de 5000 habitants

Et dans la zone d'exercice de l'entreprise

N° client : 12

Devis n°0000000023 établi le 09/07/2022

Désignation	Frais avancés pour la famille €	Fournitures et prestations €	Total par activité €	TVA
09 Cercueil - Mise en bière et fermeture				
* PREVAL - Cercueil de type "Parisien" pour crémation Pin massif d'épaisseur 22 mm - Menuiserie avec nœuds - Fond débordant - Bois brut. - Ornements plastique doré.. Taille 185 cm		516,00		2
* Plaque d'identité cercueil		34,00		2
* Cuvette biodégradable		25,00		2
* 4 Poignées en plastique pour cercueil crémation		47,00		2
8 caches-vis (cf ornement cercueil) pour cercueil crémation		23,00		2
# Capiton simple Taffetas - A DEFINIR		45,00		2
			690,00	
12 Cérémonie				
* Forfait Corbillard avec chauffeur		390,00		3
# 3 Porteurs en tenue au convoi		385,00		2
# Mise a disposition d'un maître de cérémonie		185,00		2
			960,00	
16 Crémation - Remise des cendres				
Supplément cérémonie personnalisée au crématorium		95,00		2
# Dispersion au jardin du souvenir		88,16		2
# Crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau				2
Crémation adulte avec salle de cérémonie	669,14			

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).



ACCOMPAGNEMENT FUNÉRAIRE YVAN

4 Place des Echoppes - 44830 Bouaye - 02 49 62 28 21

yvan@pfyvan.fr - www.pfyvan.fr

Habilitation 2022 - 44 - 05 - Siret 904 188 489 00028

DEVIS

INHUMATION

SAS Accompagnement Funéraire Yvan Allain au capital de 1000 €.

Responsable légal : Yvan Allain - Siège social : 10 T rue de la Crà - 44860 Pont Saint Martin

Siret : 904 188 489 00010 - APE 96.03Z - Siren 904 188 489 RCS Nantes - TVA intra communautaire : FR55904188489

Habilitation 2021 - 44 - 06 - Orias : 22 000 675



ACCOMPAGNEMENT FUNÉRAIRE YVAN

4 Place des Echoppes - 44830 Bouaye - 02 49 62 28 21 - yvan@pfyvan.fr - www.pfyvan.fr

Habilitation 2022 - 44 - 05 - Siret 904 188 487 00025

SAS Accompagnement Funéraire Yvan Allain au capital de 1000 €. Responsable légal : Yvan Allain - Siège social : 101 Rue de la Cité - 44860 Port-Saint-Martin
Siret : 904 188 487 00010 - APE 96.03Z - Siret 904 188 487 RCS Nantes - TVA intra communautaire : FR55904188487
Habilitation 2021 - 44 - 05 - Siret : 22 000 675

INHUMATION DEVIS N°1 :

Décès en établissement hospitalier
ou Maison de Retraite.
Le défunt reste sur place.
Cérémonie civile au cimetière
Inhumation en terrain commun à
Bouguenais

MAIRIES DE LOIRE-ATLANTIQUE

De plus de 5000 habitants

Et dans la zone d'exercice de l'entreprise

N° client : 12

Devis n°000000025 établi le 09/07/2022

Désignation	Frais avancés pour la famille €	Fournitures et prestations €	Total par activité €	TVA
12 Cérémonie				
* Forfait Corbillard avec chauffeur		390,00		3
# 3 Porteurs en tenue au convoi		385,00		2
# Misc a disposition d'un maître de cérémonie		185,00		2
# Cérémonie civile personnalisée		95,00		2
			1055,00	
14 Inhumation - Travaux de cimetière				
# Ouverture et fermeture du caveau pour inhumation		199,00		2
Piquet de repère en bois		46,06		2
Plaque pour gravée pour piquet de repère		30,00		2
			275,06	
30 Faire-part - Insertions				
# Publication d'avis dans la presse	250,00			2
			250,00	
Totaux toutes taxes comprises €	250,00	2863,06	3113,06	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque (*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
2 20,00	2269,22	453,84	2723,06
3 10,00	354,55	35,45	390,00
Total	2623,77	489,29	3113,06

Bon pour accord

Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Yvan ALLAIN

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.



ACCOMPAGNEMENT FUNÉRAIRE YVAN

4 Place des Echoppes - 44830 Bouaye - 02 49 62 28 21 - yvan@pfyvan.fr - www.pfyvan.fr

Habilitation 2022 - 44 - 05 - Siret 904 188 489 00028

SAS Accompagnement Funéraire Yvan Alain au capital de 1000 €. Responsable légal : Yvan Alain - Siège social : 10 Rue de la Croix - 47865 Port Saint-Martin
Siret : 904 188 489 00010 - APE 96.03Z - Siret 904 188 489 RCS Nantes - TVA intra communautaire : FR55904188489
Habilitation 2021 - 44 - 06 - C012 - 22 000 673

INHUMATION DEVIS N°2 :

Décès en établissement hospitalier
ou Maison de Retraite.
Transport en chambre funéraire
(Attention, le prix dépend de la
chambre funéraire et de la durée du
séjour)
Cérémonie Religieuse.
Inhumation dans une concession
existante avec un monument.

MAIRES DE LOIRE-ATLANTIQUE

De plus de 5000 habitants

Et dans la zone d'exercice de l'entreprise

N° client : 12

Devis n°0000000024 établi le 09/07/2022

Désignation	Frais avancés pour la famille €	Fournitures et prestations €	Total par activité €	TVA
Chêne massif d'épaisseur 22 mm - Finition menuiserie - Côtés moulurés - Teinte chêne patinée. - Vernis satin - Ornements zamak vieux bronze. Taille 185 cm				
* Plaque d'identité cercueil		34,00		2
* Cuvette biodégradable		25,00		2
* 4 Poignées en métal pour cercueil inhumation		120,00		2
10 caches-vis (cf ornement cercueil) pour cercueil inhumation		30,00		2
# Capiton simple Taffetas - A DEFINIR		45,00		2
			1044,00	
12 Cérémonie				
* Forfait Corbillard avec chauffeur		390,00		3
# 3 Porteurs en tenue au convoi		385,00		2
# Mise a disposition d'un maître de cérémonie		185,00		2
# Frais de culte	150,00			0
			1110,00	
14 Inhumation - Travaux de cimetière				
# Démontage remontage d'un monument funéraire		762,03		2
# Ouverture et fermeture du caveau pour inhumation		199,00		2
			961,03	
30 Faire-part - Insertions				

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Conditions Générales de Ventes

Article 1 – Application et opposabilité

Les présentes conditions générales de ventes sont systématiquement adressées ou remises à chaque client pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de ventes à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par l'entreprise et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Article 2 – Devis et Commande

La documentation générale est à la disposition du client dans nos locaux conformément aux dispositions légales et réglementaires. Un devis écrit, gratuit et détaillé sera remis au client avant toute opération. Ce devis est valable 1 mois à compter de la date de sa formulation. Après acceptation et signature du devis par le client, l'entreprise remet au client un bon de commande. Toute commande devra être faite par écrit et être signée par le client. L'entreprise n'est liée qu'après signature du devis et du bon de commande par les parties. En cas de commande téléphonique émanant d'un professionnel agréé agissant pour le compte de la famille, ou de la famille elle-même si elle est domiciliée à distance ou dans l'impossibilité momentanée de se déplacer, l'acceptation et la signature de la commande avant la dernière phase de la mise en œuvre de celle-ci restent, sauf circonstances exceptionnelles, indispensables à la régularisation du dossier. L'acceptation peut alors se faire par mail. Par sa signature, le soussigné s'engage à payer sans réserve à l'opérateur les sommes correspondantes. Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord de l'entreprise.

Article 3 – Modification de la commande

Toute modification ou résiliation de la commande, demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la réalisation des prestations. Toute demande de modification sera prise en compte dans un nouveau devis et un bon de commande.

Article 4 – Garantie et Responsabilité

Généralités : La responsabilité de l'entreprise ne peut être engagée pour non-exécution de ses obligations en cas de force majeure (catastrophes naturelles, incendies, neige, etc.). Dans le cas où des objets ou des bijoux seraient laissés sur le défunt reposant dans une chambre funéraire, en cas de perte ou de vol, la responsabilité de l'entreprise ne peut en aucun cas être engagée. L'entreprise ne pourra être tenue responsable des inexactitudes dans les indications données par la famille ou la mairie sur les coordonnées des concessions, si aucune vérification n'est possible.

Cercueils : Les cercueils sont fabriqués par nos fournisseurs, conformément à la réglementation qui impose des matières biodégradables. L'attention du client est attirée sur le fait que l'état des cercueils est susceptible de subir des modifications liées notamment à l'état du sous-sol du cimetière, tant pour les inhumations en pleine terre que pour celles réalisées en caveau. La dégradation sera en fonction de la qualité du cercueil, du choix d'ensevelissement et de l'état du sous-sol. En conséquence, l'entreprise ne peut garantir les cercueils après leur inhumation provisoire ou définitive contre les altérations résultant du poids des remblais et de l'humidité ou de l'état particulier du sol. En tout état de cause, l'entreprise n'engage pas sa responsabilité en cas de dégradation normale et progressive du cercueil.

Article 5 – Prix

Les prestations sont fournies conformément au tarif figurant dans le bon de commande signé par le client. Les travaux de cimetière et d'exhumation sont toujours chiffrés sous réserve de fournitures ou travaux supplémentaires non prévisibles à la date d'établissement du devis ou du bon de commande.

Article 6. - Délai – Exécution par l'entreprise

Horaires : l'entreprise respectera les horaires de service fixés avec la famille pour les différentes phases des obsèques. Pour tout retard présumé, indépendamment de sa volonté, elle prévendra la famille dans les plus brefs délais par tout moyen à sa disposition qu'elle qu'en soit la cause.

Mise en bière : La livraison et la fermeture du cercueil ainsi que la mise en bière ne donnent pas lieu à facturation si elles sont effectuées par le personnel affecté à la levée du corps dans la demi-heure précédant cette opération.

Corbillard : Les places assises dans les corbillards sont en principe réservées au personnel de la société nécessaire à l'exécution des convois. Dans le cas où la famille souhaite prendre place dans les corbillards, elle a possibilité de commander un véhicule de suite à prix modéré.

Article 7 – Paiement

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement comptant. Les frais d'obsèques sont payables dès réalisation des prestations.

- ✓ Paiement par le client : Un acompte de 30% sera versé à la commande.
- ✓ Paiement dans le cadre de l'article L.312-1-4 du Code monétaire et financier : le client peut mettre en œuvre un règlement, partiel ou total, du restant dû de la facture, par prélèvement sur les comptes de paiement de la personne décédée, dans la limite prévue par la réglementation et des sommes disponibles sur les comptes.
- ✓ Il peut être demandé au client de déposer un chèque de garantie du montant de la commande, qui lui sera rendu une fois le paiement effectué par la banque.
- ✓ Paiement par le notaire chargé de la succession : Le paiement des frais par le notaire chargé de la succession ne sera accepté, que si celui-ci fournit à l'entreprise, avant l'exécution des prestations commandées, un document écrit d'acceptation précisant montant et délais de paiement.

En cas de carence du notaire ou de l'organisme financier de la personne décédée, la personne ayant signé le devis et la commande des frais d'obsèques conservera l'entière responsabilité du règlement.

Dès l'obtention des versements, l'entreprise délivrera, sans frais, une attestation de paiement. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour les clients professionnels conformément au décret N°2012-115 du 2 octobre 2012 relatif à l'article L.441-6 du Code de commerce. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de l'entreprise. Le non-paiement des sommes dues après la prestation réalisée fera l'objet d'un recours au contentieux. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les horaires d'officiers ministériels.

Article 8 – Exécution par un tiers

L'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de tiers générant des débours obligatoires (vacations de police, consulat, personnel communal aux cimetières etc.) ou des débours facultatifs (culte, marbrerie, fret aérien, etc.). En ce qui concerne certains tiers (exemple : marbrier) il peut y avoir un choix à opérer entre divers prestataires de services. La famille peut, à sa convenance, mandater l'entreprise pour faire ce choix, ou désigner elle-même le tiers dont elle souhaite l'intervention. Les frais inhérents à ces interventions peuvent donner lieu à facturation conformément à l'avis de la Commission de la Concurrence du 22 mai 1979. Les montants correspondants aux tiers seront facturés dans la rubrique « frais avancés pour le compte de la famille. L'entreprise ne saura être tenue pour responsable des retards, erreurs ou fautes techniques et professionnelles commises dans leurs tâches par les tiers intervenants dans les obsèques.

Article 9 – Données à caractère personnel

Notre Politique de confidentialité est disponible sur notre site internet et indique les données à caractère personnel collectées et leur sécurisation. Un exemplaire des RGDPR est remis au client de lors de la signature du pouvoir nécessaire à l'organisation des obsèques.

Article 10 – Litiges, Tribunaux

Tout litige ou contestation relatif à la réalisation des prestations ou à la fourniture de marchandises ainsi qu'à leur paiement, à défaut de règlement amiable, relèvera du tribunal de commerce du domicile du requérant.

En cas de désaccord avec la réponse apportée par le professionnel à une réclamation, le client-consommateur peut, dans les conditions prévues aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, saisir le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires : soit par courrier à l'adresse suivante : MPF – 14 rue des Fossés Saint-Marcel – 75005 PARIS. Soit par mail à : mediateur@mediateurconso-servicesfuneraires.fr